

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Enfance - Famille  
Service des Actions Préventives  
11048

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET / MME BRIGITTE DEVÉSA**

**OBJET : Dispositif de prise en charge de jeunes majeurs en structure habitat jeunes, financé en partie par le plan pauvreté - exercice 2020.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la PMI, la santé, l'enfance et la famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

En 2018, un partenariat a été institué avec cinq structures habitat jeunes du Département en vue de la prise en charge et du suivi de jeunes titulaires d'un contrat jeune-majeur. Il a pour objectif leur insertion sociale et professionnelle. Ainsi, ce dispositif a été mis en place pour un nouveau type d'hébergement avec une prise en charge éducative allégée. Ce partenariat efficace est poursuivi.

Par ailleurs, la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté - dite plan pauvreté - a pour objectif de garantir sur l'ensemble du territoire l'accès de tous aux droits fondamentaux notamment dans le domaine de la protection de l'enfance.

La lutte contre les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance et l'accompagnement des sorties des jeunes de 16/21 ans, font partie des axes de travail choisis.

Il est proposé de renforcer l'accompagnement au projet d'autonomie des jeunes sortants, en mobilisant tous les dispositifs d'insertion et particulièrement l'insertion par le logement via les résidences habitat jeunes.

Le présent rapport a pour objet de proposer le subventionnement de cinq associations gestionnaires de structures habitat jeunes selon le tableau annexé :

- l'association marseillaise des missions du midi - foyer des jeunes travailleurs la claire maison ;
- l'association d'aide aux jeunes travailleurs (AAJT) ;
- le foyer des jeunes travailleurs - la cité Saint-Thomas ;
- l'association d'accès et de maintien au logement (ADAMAL) ;
- la fondation d'Auteuil - le foyer des jeunes travailleurs de Saint-Mitre.

L'action dans le cadre du plan pauvreté, et du volet logement de la prévention des sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance est renouvelée.

En cas d'avis favorable, les subventions de fonctionnement, citées dans le tableau annexé au rapport, feront l'objet d'un versement unique, après signature des conventions.

Ce rapport concerne le financement des résidences habitat jeunes à hauteur de 1 540 362 € dont 436 242,80 € cofinancés dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi entre l'Etat et le Département à 50 % par l'Etat pour un montant de 218 121,40 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL